

PRÉFET D'INDRE-ET-LOIRE

Direction Départementale  
de la Protection des Populations

Service Protection Animale, Végétale  
et Environnementale

Mission Protection de l'Environnement  
et de la Faune Sauvage

M. WIERSMA Bauke

SAS BIOGAZ LA CROIX MORIN

Beaumené

37120 COURCOUE

Dossier suivi par : Bénédicte VIOLLET  
Tél. : 02 47 31 06 55

Objet : demande d'agrément sanitaire pour la fabrication de biogaz avec des sous-produits animaux

N/Réf. : DDPP37201800899

Références réglementaires :

- Règlement n°1069/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21/10/2009 établissant des règles sanitaires applicables aux sous-produits animaux et produits dérivés non destinés à la consommation humaine ;
- Règlement n°142/2011 de la Commission du 25/02/2011 portant application du règlement (CE) n° 1069/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 et portant application de la directive 97/78/CE du Conseil ;
- Arrêté ministériel du 08/12/2011 établissant des règles sanitaires applicables aux sous-produits animaux et produits dérivés en application du règlement (CE) n° 1069/2009 et du règlement (UE) n° 142/2011 ;

Pièce jointe : rapport d'inspection documentaire

Tours, le 26 mars 2018

Monsieur,

Dans le cadre de votre activité de fabrication de biogaz (méthanisation), vous m'avez transmis, le 09 février 2018, un dossier de demande d'agrément sanitaire au titre de la réglementation relative aux sous-produits animaux.

Après étude du dossier transmis, je vous informe que celui-ci nécessite d'être modifié et/ou complété. Vous trouverez ci-joint le rapport d'inspection documentaire rédigé suite à l'étude de ce dossier et vous indiquant les points devant être détaillés.

**Une nouvelle version actualisée de ce dossier d'agrément devra nous être transmise avant le 15 juillet 2018.**

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La Directrice Départementale de la Protection des Populations

Par déléguation, le Chef de Service



Elisabeth FOUCHER

Toute décision éventuellement contenue dans ce courrier peut être contestée et faire l'objet d'un recours devant la juridiction compétente dans les deux mois qui suivent sa notification.

✉ DDPP - Cité administrative du Cluzel - 61 avenue de Grammont - BP 12023 - 37020 TOURS Cedex 1

☎ 02.47.31.11.11 - 📠 02.47.05.98.76 - 📧 [ddpp@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:ddpp@indre-et-loire.gouv.fr)

Nos bureaux sont ouverts au public du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h

Permanence consommation : lundi (13h30 à 16h), mercredi et vendredi (9h à 12h). En juillet et août : mardi et jeudi (9h à 12h)

*Pour un meilleur service, nous vous conseillons de prendre rendez-vous*